

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 9

Vorwort: Editorial

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLV^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 9 Septembre 1974

SOMMAIRE

Editorial (207) — **L'économie jurassienne à la recherche d'un second souffle**, par M. Michel Rey (208) — **L'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse**, par Roger Schindelholz (226) — **Communications officielles** (229) — **Chronique économique** (230).

Editorial

Au moment où toutes les énergies ne se concentrent que sur la dimension politique de la question jurassienne, les problèmes économiques passent à l'arrière-plan. L'économie jurassienne est cependant à un tournant, des options doivent être redéfinies, des actions entreprises. C'est le langage que tient M. Michel Rey, adjoint pour le Jura du délégué au développement économique, dans la première partie de ce bulletin. Il y a indiscutablement un tassement de la situation économique, mais des potentialités existent pour fournir un second souffle à l'économie jurassienne. Il appartient aux habitants du Jura, à ses diverses communautés, à son industrie, ses services, de prendre les choses en main. L'économie jurassienne en a les moyens, des régions économiques — Inter-Jura, Centre-Jura — sont en voie de création ; il s'agit de prendre le train. L'avenir économique et démographique du Jura est en jeu. Ce n'est toutefois

pas un développement à outrance qui est préconisé, mais un fléchissement d'une évolution qui a commencé de se dégrader : près de 14 000 Jurassiens et Confédérés ont quitté le Jura au cours des vingt dernières années, le mouvement s'étant accentué entre 1960 et 1970.

Une première étape montrera la volonté des Jurassiens d'influencer leur avenir économique. Le 20 octobre 1974, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse. M. Roger Schindelholz démontre le caractère de cette initiative, inadmissible sur le plan humain et suicidaire sur le plan économique. Son acceptation entraînerait des conséquences graves et néfastes pour l'économie suisse et jurassienne en particulier. Or cette dernière a besoin de tous ses atouts — et la présence de cette main-d'œuvre étrangère en est un — pour assurer son expansion future.